

Séance du lundi 05 octobre 2020

Date de la convocation: 30/09/2020

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 7
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Benoît TOULOUZET

Votants : 7

Représentés :

Excusés : Manuel GUARNE, Xavier MACIAS, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR

Absents : Alexandra FRONTY

Secrétaire de séance : Didier LARDAT

2020_048 - Objet : Réhabilitation-restructuration du refuge Wallon-Marcadau : marché d'alimentation en eau du refuge

Le président rappelle que par délibération du 19 novembre 2019, le Conseil Syndical a décidé de retenir pour les travaux d'alimentation en eau du Refuge Wallon Marcadau à Cauterets l'offre de la société :

Arhex Emanez Lot 1 pour un montant de 272 538.00 HT pour effectuer les travaux

Le marché a été notifié le 1^{er} septembre 2020 et les travaux sont actuellement en cours

Trois prestations sont à ajouter au marché N°1, entreprise Arhex Emanes, en cours d'exécution pour un total de 40 095.00 € H.T (+ 14.71 %)

- Modification du revêtement intérieur de la canalisation en fonte pour pallier aux caractéristiques physicochimiques de l'eau de la source (36 920 € HT)
- Remplacement de section d'une partie de la canalisation afin de palier à la faible capacité du réservoir de captage et éviter une reconstruction complète du réservoir (2 275.00 € HT)
- Pose d'un regard en point haut après modification de la pénétration de l'amenée d'eau dans le local technique (900 € HT)

Une prestation est à enlever au marché N°1 pour l'entreprise Arhex Emanez en cours d'exécution pour un total de 255.00 € HT (- 0.09 %) à savoir le remplacement d'une ventouse ~~par un évent au niveau du captage.~~

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/10/2020 065-256501321-20201005-2020_048-DE

Le montant du marché correspondant après modifications est ainsi ramené de 272 538.00 € HT à 312 378.00 € HT. Pour un montant total de 372 853.60 € TTC (TVA : 20 % 60 475.60)

Le conseil syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- **DE VALIDER** l'avenant pour les travaux supplémentaires au marché conclu avec l'entreprise :Arhex Emanez

Avenant N°1 pour les travaux d'alimentation en eau ramenant le marché de 272 538 € HT à 312 378 € HT

- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant correspondant et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/10/2020 065-256501321-20201005-2020_048-DE